

2021 DEVE 37 Adhésion (1250 euros) à deux structures œuvrant dans le domaine de la biodiversité et du bien-être animal, la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité et l'association France énergie animale

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La protection et la valorisation de la biodiversité et du bien-être animal sont essentielles à notre avenir collectif. C'est pourquoi la Ville de Paris a élaboré le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 qui décline un plan d'actions ambitieux et pragmatique avec l'ensemble des acteurs du territoire parisien et mis en œuvre la stratégie « Animal en ville » adoptée au Conseil de Paris en novembre 2018, pour s'engager à renforcer la place de l'animal en ville et à promouvoir le bien-être des animaux sur son territoire. Au travers de ses engagements la Ville de Paris souhaite adhérer et soutenir la **Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)** et l'**association France énergie animale (FEA)**.

**La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)** a été créée en 2008 à l'initiative des ministères français de la recherche et de l'environnement et a été fondée par 8 institutions publiques de recherche (BRGM, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, IRD, IRSTEA, MNHN) rejoint à partir de 2015 par le groupe LVMH, l'INERI, l'Université de Montpellier puis en 2018 par la Ville de Paris. Elle a pour mission de favoriser au niveau national, communautaire et international le développement, le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité et leur valorisation, dans les domaines biologiques, socio-économique et juridique et des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats.

Les actions de la Fondation sont conduites dans une logique de transversalité et de complémentarité par rapport aux établissements de recherche fondateurs. Par son positionnement inter-organismes, sa capacité à mettre en réseau et à faire dialoguer des acteurs différents, et sa prise en compte de tous les champs de la biodiversité, la Fondation aujourd'hui a fait la preuve de son expertise sur un grand nombre de sujets transversaux : Elle est la correspondante pour la France de l'IPBES. La FRB est ainsi un lieu d'échange de visions et de connaissances croisées entre les acteurs scientifiques et ceux de la société. Les échanges portent surtout sur les attentes des acteurs de la société en termes de recherche et de connaissances associées pour appuyer les décisions afin de contribuer plus efficacement à la préservation, à la gestion et à la valorisation de la biodiversité sauvage et domestique.

Au cours du dernier mandat entre 2018 à 2021, la FRB a ainsi pu sélectionner et soutenir de nombreux projets de recherche scientifique et elle a aussi créé et mis à jour un annuaire de plus de 4500 experts et acteurs de la recherche sur la

biodiversité (en France et hors de France), en mobilisant une centaine de ces experts pour co-piloter des actions de soutien à la recherche et l'élaboration de recommandations scientifiques concernant la biodiversité .

La FRB a initié des partenariats avec des collectivités et leur apporte son expérience (européenne et nationale) des réseaux de recherche sur la biodiversité et critères de sélection. C'est ainsi que la Ville de Paris et la FRB ont souhaité développer des actions en commun dans le domaine des sciences de la vie sur divers thèmes : les espèces animales et végétales, les collections botaniques, les sciences participatives, l'agriculture urbaine et plus largement sur la place de la nature dans la ville. Ainsi dans cet objectif de valider cette coopération existante entre la Ville et la FRB dans tous les domaines relevant de leurs missions respectives, un document cadre applicable à leurs actions communes a été élaboré en 2018. Ce document cadre a pris la forme d'une convention signée par les deux parties.

Pour 2022 – 2025, la Ville de Paris s'est engagée à participer au Comité des partenaires et afin d'accompagner la démarche engagée par la FRB concernant le processus des changements transformateurs, elle a lancé un travail de fiction prospective afin d'observer les effets potentiels de la chute de la biodiversité sur une métropole et de mieux anticiper les changements irréversibles auxquels ces territoires vont être confrontés. Le projet est mené en partenariat avec la FRB qui apporte le socle scientifique nécessaire à la garantie de plausibilité des scénarios mis en avant en vue de favoriser un changement de regard de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le montant de l'adhésion de la Ville de Paris à la FRB est de 500 euros par an.

### **L'association France énergie animale (FEA)**

La Ville de Paris dispose, depuis 1998, d'une équipe de meneurs de chevaux de trait intervenant dans le Bois de Vincennes. Les chevaux et leurs meneurs assurent différentes missions d'entretien sur l'ensemble du bois (débardage, travail agricole, transports divers...). L'utilisation des chevaux a un réel intérêt écologique lorsqu'elle remplace l'usage d'engins motorisés. Ils participent aussi activement à la sensibilisation du public aux problématiques environnementales en servant de support aux animations proposées par la Ville dans le cadre scolaire ou pour le grand public. Ces animations portent sur la gestion de déchets, la gestion forestière ou encore les travaux agricoles.

L'association France énergie animale (FEA) a été créée en 2020 à l'initiative de la Société française des équidés de travail (SFET). Elle a pour objet la promotion et le développement de l'énergie animale à l'échelle nationale. Elle regroupe des professionnels certifiés et les utilisateurs dans un réseau d'échange. Elle porte aussi une démarche qualité unique en France aboutissant à l'attribution de labels qui garantissent la sécurité et le bien-être animal.

La démarche qualité préalable à l'obtention du label permet de contrôler les bonnes pratiques en matière d'élevage et de traitement des chevaux. Elle assure :

- le respect de toutes les réglementations en vigueur et la transparence ;
- la sécurité des agents et la sécurité et le bien-être des équidés de travail.

La stratégie Animal en ville, adoptée au Conseil de Paris en novembre 2018, prévoit de « promouvoir le respect et le bien-être des animaux » en s'appuyant sur plusieurs outils : des démarches de labellisation, des ateliers de sensibilisation, et des échanges avec le milieu associatif de la cause animale. Ainsi l'adhésion à la FEA s'intègre totalement dans cet objectif.

En effet en tant qu'adhérente, la Ville de Paris pourra bénéficier de l'accompagnement de la FEA dans plusieurs domaines. Elle apportera :

- L'expertise d'un réseau d'utilisateurs de chevaux de trait, notamment de communes ;
- Un appui et une veille technique relative à l'éducation et au bien-être des chevaux, le matériel, la réglementation ;
- La possibilité de faire reconnaître les bonnes pratiques de la DEVE par l'obtention du label national Énergie Animale « Cheval Territorial »

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en œuvre par la direction des espaces verts et de l'environnement en matière de bien-être animal. Une attention particulière est portée au respect de l'animal dans les méthodes de travail des agents de la Ville. Durant la période d'activité des chevaux mais aussi lors de l'acquisition et de la mise en retraite, ils visent à assurer des conditions de vie et de travail favorables au bien-être des chevaux. L'aménagement des box permet les contacts physiques entre les chevaux, leur permettant d'exprimer leur caractère grégaire ; en complément du suivi vétérinaire, un ostéopathe équin intervient tous les ans ; un formateur professionnel, spécialisé dans le travail équin intervient auprès des agents chaque année ; le temps d'activité des chevaux est limité à 4h par jour avec des temps de pause ; chaque été les chevaux sont mis au repos pendant 2 à 3 semaines en Seine et Marne et enfin ils sont cédés à des associations au moment de leur retraite. Ainsi, l'obtention du label « CHEVAL TERRITORIAL » de la FEA permettra de faire reconnaître nos méthodes de travail mais également de les améliorer.

Le montant de l'adhésion de la Ville de Paris à la FEA est de 750 euros par an.

En raison de l'intérêt des missions menées par ces deux structures œuvrant dans le domaine de la biodiversité et du bien-être animal, je vous propose de m'autoriser à y adhérer pour la durée de la mandature. Le montant des deux cotisations au titre de l'année 2022 est fixé à 1250 €.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



